



Tampon utilisé pour identifier les enfants trouvés de l'hôpital d'Yssingeaux portant l'inscription : « Municipalité d'Yssingeaux La Nation, la Loi » Des colliers munis de médaillons imprimés ont été également utilisés.

## LE STIGMATE SOCIAL

Depuis la Restauration, les enfants abandonnés doivent porter un collier scellé. Pour éviter les substitutions d'enfants, abus qui tarit les finances des départements et des communes, diverses mesures doivent être prises : chaque hospice dépositaire devra posséder une presse garnie de tous ses accessoires, des colliers et des étains qui porteront une empreinte désignant l'hospice auquel appartient l'enfant, l'année dans laquelle il a été exposé, et son numéro d'ordre. Pour mettre le collier à l'enfant on lui passe le cordonnet autour du cou, en en faisant passer les deux bouts par les trous pratiqués dans l'étain. Lorsqu'on a donné au collier, en rapprochant plus ou moins l'étain, assez de longueur pour qu'il ne gêne pas le cou de l'enfant, et en même temps pour qu'il ne puisse pas passer la tête, on fixe l'étain dans la petite lunette en la serrant avec son coulant. On approche alors l'enfant tout près de la presse ; avec l'autre main on serre fortement la vis de la presse.

En 1842, le ministre de l'intérieur propose de remplacer le collier par une boucle d'oreille : le collier, trop apparent, appelle d'une manière fâcheuse l'attention sur ces enfants, et décèle à tous leur triste origine. La solution n'est pas retenue pour des raisons d'économie et de moralité.

Seul le directeur est habilité à manipuler le collier. En cas de perte, il doit être prévenu immédiatement. La rupture du collier, au début de l'âge scolaire est un moment important. Le directeur y procède en personne et signe le constat suivant : « je, soussigné, certifie avoir coupé le collier du pupille désigné au présent livret et m'être assuré préalablement de l'identité dudit pupille ».

Le port obligatoire d'un collier suscite chez l'enfant un sentiment de honte.

Référence bibliographique : JABLONKA (Ivan). – *Ni père ni mère. Histoire des enfants de l'Assistance publique (1874-1939)* Seuil 2006

*Photos extraites du mémoire d'Agnès de Mijolla  
Note de Monique Degré*